

UCL : les Français font la file pour s'inscrire

Les étudiants non-résidents n'ont que trois jours pour s'inscrire à l'université.

Des files, avec surtout des Français, se créent donc aux Halles universitaires.

● **Quentin COLETTE**

Mercredi matin, place de l'Université à Louvain-la-Neuve, une longue file s'étire. De futurs étudiants, la plupart étrangers et principalement des Français, patientent pour entrer dans les Halles universitaires et s'inscrire à l'UCL.

En cause ? Le décret résidents/non-résidents adopté en 2006. Celui-ci régule le nombre d'étudiants non-résidents – en bref ceux qui n'habitent pas en Belgique depuis trois ans – dans certains cursus du 1^{er} cycle de l'enseignement supérieur.

Pour les universités, sont concernées les études en médecine, médecine dentaire, médecine

vétérinaire, kinésithérapie et logopédie. Seuls 30 % de non-résidents peuvent y accéder, un taux calculé sur le nombre d'étudiants inscrits l'année précédente. Pour la médecine vétérinaire, ce taux a été abaissé cette année à 20 %.

Les étudiants français, majoritaires dans la file, sont attirés par la Belgique car «*les études concernées sont liées à une année concours en France. Certains ont*

raté cette année et viennent ici tenter leur chance. D'autres, et il y en a de plus en plus, viennent en première intention chez nous car il n'y a pas ce concours et que les diplômés sortant de ces filières ont bonne réputation», commente Didier Lambert, vice-recteur aux Affaires étudiantes de l'UCL.

Pour éviter que ces filières prises soient «envahies» d'étudiants étrangers au détriment des étudiants belges, des quotas ont été instaurés. Deux raisons les justifient, comme on peut le lire sur le site de la Fédération des étudiants francophones (FEF). D'abord, une raison bud-

gétaire : les étudiants non-résidents bénéficient d'un financement de leurs études par la Belgique mais n'y paient pas leurs impôts. Ensuite, pour une raison de santé publique : dans ces filières médicales et paramédicales, si trop de diplômés quittent la Belgique, des pénuries pourraient survenir.

Si le quota est dépassé, un tirage au sort est réalisé

«*Les étudiants non-résidents ne peuvent s'inscrire que dans une seule université de la Communauté française. De plus, ils doivent venir déposer personnellement leur dossier – ce qui n'est pas évident pour tous – uniquement ces mercredi, jeudi et vendredi. Et la plupart viennent très tôt le mercredi matin, d'où la file, même si on les prévient bien que l'ordre d'arrivée n'a pas d'influence*», ajoute Didier Lambert.

Car si le quota de non-résidents est dépassé, un tirage au sort est effectué. «*Traditionnellement, il y a un tirage au sort en kinésithérapie et en logopédie. Pour les autres, cela varie d'une année à l'autre.*» ■